



Code produit

F03249

RÉGÉNÉRATEUR BUS2

Référence

3249

EAN

8424299032498

La description.

La description

Système BUS 2 : système d'installation simplifiée, câblage minimum et grandes prestations, qui garantit une qualité optimale dans le signal audio/video sur tous les endroits de l'installation. Immunité maximale aux interférences externes.

Permet de gérer des bâtiments de jusqu'à 199 logements et 2 accès d'entrée.

Distance maximale depuis le premier accès au dernier logement : 250 m

L'ampli BUS2 inclut en série le synthétiseur vocal. En activant la gâche, un message est émis : « La porte est ouverte. Merci de bien vouloir la refermer derrière vous. »

La caméra incluse dans les platines BUS2 de portier vidéo est en COULEUR

Dans chaque logement, il est possible d'installer jusqu'à 2 terminaux (2 postes, 2 moniteurs ou 1 poste + 1 moniteur).

Les terminaux de logement nécessitent une programmation très simple qui se réalise depuis la platine de rue. Grâce à cette programmation, un code d'appel est attribué à chaque terminal (poste ou moniteur).

La communication est privée.

Câblage :

Audio/Vidéo : bus de 2 fils sans polarité. Nous recommandons l'utilisation du câble torsadé CAT2 pour des distances et des capacités de logement maximales.

Distance maximale depuis le premier accès au dernier logement : 250 m.

Dispositif qui permet de régénérer le signal BUS2, permettant ainsi d'étendre l'installation sur la distance, le nombre de terminaux, etc.

Le système BUS2 admet jusqu'à 64 postes/moniteurs sans nécessité d'inclure un répéteur (il faut suivre les recommandations de câblage spécifiques au système BUS2).

Détails techniques supplémentaires

Alimentation : 24 Vcc

Consommation : 50 mA (repos) ; 100 mA (actif).

Dimensions : 86 x 89 x 26 mm (HxLxP)

Alimentation : 24 Vdc

Des détails.

Poids du produit emballé (kg)	Dimensions de l'emballage (cm)	VP technologie
0.151843	6,5x11,3x9,6	BUS2

Manuels

- 97512 Repetidor BUS2
Ref3249 V04_10.pdf

Déclaration de conformité

- DOCF03249FR.pdf